

CONDITIONS GENERALES

La prestation traiteur comprend :

Une équipe de cuisine et de salle, encadrée par un Maître d'hôtel, responsable du bon déroulement de la réception.

La prestation est assurée pour une vacation de 8h. A définir entre les 2 parties.

Après cette vacation, une équipe restreinte pourra rester à votre charge, aux taux convenus entre les 2 parties par serveur.

Fournitures, étuves, réfrigération et tout le matériel nécessaire à la distribution des repas.

Transports des denrées en camion frigorifique et transport de tout le matériel en véhicule spécialisé ou non.

ARTICLE 1/Engagements des parties :

Le fait de passer commande ou de réserver vaut acceptation sans réserve par le client des présentes conditions.

Quand bien même la signature et les paraphe du client ne seraient pas portés au bas des documents relatifs à la prestation, le versement de ou des acomptes emporte l'acceptation formelle et intégrale de ces conditions.

ARTICLE 2/ Acomptes :

Pour toute réservation, 50% du montant total vous seront demandés.

En cas d'annulation par le client pour quelque motif que ce soit, l'acompte restera acquis de plein droit à l'organisateur, AT YOUR SERVICE.

En cas d'annulation par le client pour quelque motif que ce soit, moins de 30 jours avant la date de prestation, le client sera redevable de plein droit au prestataire, AT YOUR SERVICE, représentée par Mme POILLET Delphine, et sans formalité particulière du montant total de la commande, déduction faites de l'acompte versé qui reste acquis au prestataire AT YOUR SERVICE .

Le prestataire, AT YOUR SERVICE, se réserve la faculté d'annuler une commande ou réservation en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté (décision des autorités administratives, sécurité, grève, incendie, émeutes, intempéries...). Dans ces circonstances, le prestataire ne sera tenu qu'au seul remboursement de l'acompte versé par le client à l'exclusion de toutes indemnités de quelques natures que ce soit.

ARTICLE 3/ Nombre de couverts et Prix :

Tout nos prix sont Nets. Nos prix peuvent être révisables en fonction de l'augmentation des matières premières, énergies et taxes.

Les frais de transports sont généralement inclus sauf demandes particulières. Le client en sera avisé dans le devis.

La confirmation du nombre de couverts doit intervenir 30 jours ouvrés minimum avant la date de la prestation et ne pourra être inférieur.

Tout couvert en sus du nombre annoncé lors de la réservation, sera alors facturé.

ARTICLE 4/ Règlement :

Le solde de la facture sera réglé 7 jours avant la prestation (hors suppléments).

ARTICLE 5/ Horaires :

Les horaires sont convenus sur le devis au moment de la signature et convenu entre les 2 parties.

ARTICLE 6/ Responsabilités :

AT YOUR SERVICE, engage sa responsabilité en ce qui concerne toutes les prestations qu'elle facture. Par contre, elle n'est pas tenue responsable des produits complémentaires facturés par des tiers qui entreraient dans la composition d'un produit traiteur, AT YOUR SERVICE.

Le client répond du bon comportement des personnes présentes lors de la prestation et prend toutes les mesures appropriées afin de faire respecter les consignes de sécurité et d'éviter tout dommage matériel ou immatériel.

AT YOUR SERVICE, se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure, si nécessaire, tout contrevenant. Le client relève à ce titre de tous dommages causés par les personnes participant à la manifestation.

AT YOUR SERVICE n'accepte aucune responsabilité en cas de dommage ou de vol de véhicule ou de tout autre objet à l'exception des vêtements confiés à son personnel en charge d'une contremarque dans ses vestiaires.

Seuls les vêtements sont acceptés, la responsabilité ne saurait être engagé au-delà d'un montant fixé par le prestataire, AT YOUR SERVICE.

ARTICLE 7/ Dépôt de Garantie :

En cas de location de salle, AT YOUR SERVICE dressera un état des lieux et du matériel en présence du client. Un dépôt de garantie sera exigé et sera retourné par courrier recommandé sous 48h après la prestation, après contrôle du bon état et fonctionnement des lieux et du matériel.

A l'issue de la prestation, la salle sera rendue nue, toute décoration retirée.

La perte ou la casse du matériel feront l'objet d'une facture complémentaire après vérification par nos soins ou ceux de loueur s'il y a lieu.

ARTICLE 8/ Recommandations :

Il est interdit d'utiliser des cotillons de quelque nature que ce soit sur l'ensemble du site.

Tous les véhicules (prestataires & clients) devront être disposés afin de ne pas gêner l'accès pompiers et des entrées des bâtiments ainsi que les circulations.

La décoration peut être effectuée dès le matin ou l'après midi de la réception, punaises ou ruban adhésif sont interdits sur les murs.

ARTICLE 9/ Déclaration des artistes :

Vous vous engagez à acquitter tous les droits d'auteurs auprès de la SACEM. AT YOUR SERVICE se dégage de toutes responsabilités et vous engage seul à en être responsable.

Date, Paraphe et signatures des 2 parties, précédés de la mention « Lu et approuvé, Bon pour accord. »